

REGLEMENT GRAPHIQUE

SAINT-ROMAIN-DE-LERPS



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire en date du 05/03/2026 -
Approbation du PLUIH

RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Prescriptions

- ★ Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- ✱ Point de vue (L151-19)
- ★ Arbre isolé protégé (L151-23)
- Batiment repéré pour un changement de destination en zone A et N (L151-11)
- ★ ★ ★ Linéaire paysager protégé (L151-23)

Règles d'implantation des constructions

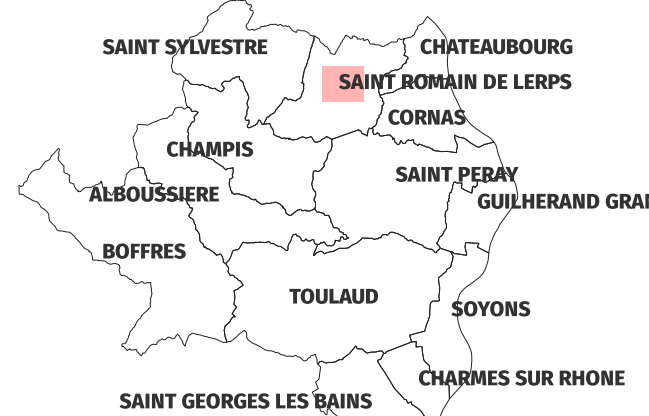
- × × × × × × Diversité commerciale à protéger ou à développer
- Espace boisé classé (L113-1)
- Emplacement réservé
- Elément de patrimoine protégé (L151-19)
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL)
- Secteur à programme de logements mixité sociale
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)

Zonage

- UV - Zone Urbaine village
- UR - Zone Urbaine résidentielle
- URnd - Zone Urbaine résidentielle non densifiable
- UL - Zone Urbaine loisirs
- 1AUR - Zone résidentielle à urbaniser
- A - Zone Agricole
- Ap - Zone Agricole protégée
- At - Zone Agricole touristique
- N - Zone Naturelle
- Ns - Zone Naturelle sensible

Emplacements réservés :

Libellé	Bénéficiaire	Surface (m²)
ER10 : Elargissement de voie	commune	2669
ER11 : Aménagement de voirie	commune	660
ER12 : Aménagement carrefour	commune	121
ER13 : Aménagement place	commune	610
ER14 : Aménagement de l'ancienne forge	commune	441
ER15 : Aménagement d'un cheminement piéton	commune	72
ER16 : Elargissement de voie	commune	3581
ER17 : Equipement public / espace public	commune	815
ER18 : Elargissement de voie	commune	1916
ER19 : Elargissement de voie et création d'un accès aux terrains de sport	commune	3140
ER20 : Elargissement de voie	commune	1720
ER21 : Batiment face école	commune	850
ER22 : Elargissement de voie	commune	926



RhôneCrussol
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES